

Henri termina sa harangue en ces termes : « Je veux me lier par serment solennel sur les saints Évangiles, et tous les princes, seigneurs et gentilshommes qui m'assistent dans cet office avec tous les députés de mes Etats, participant ensemble au bienheureux mystère de notre rédemption, d'observer toutes les choses que j'y aurai arrêtées comme lois sacrées; sans me réserver à moi-même la licence de m'en départir à l'avenir, pour quelque cause, prétexte ou occasion que ce soit, selon que je l'aurai arrêté pour chaque point... pour être fait le semblable tant par les ecclésiastiques et la noblesse que le tiers-état, avec déclaration que qui s'y opposera sera atteint et convaincu du crime de lèse-majesté.

« Que s'il semble qu'en ce faisant je me soumette trop volontairement aux lois dont je suis l'auteur, et qui me dispensent elles-mêmes de leur empire, et que, par ce moyen, je rende la dignité royale aucunement plus bornée et limitée que mes prédécesseurs, c'est en quoi la vraie générosité du bon prince se connaît, que de dresser ses pensées et ses actions selon la bonne foi et de se bander de tout à ne pas la laisser corrompre, et me suffira de répondre ce que dit ce roi à qui on remontrait qu'il laissait la royauté moindre à ses successeurs qu'il ne l'avait reçue de ses pères, qui est qu'il la leur laisserait beaucoup plus durable et plus assurée. »

La harangue de la couronne excita de longs et bruyants applaudissements. Cependant quelques passages avaient choqué les ligueurs les plus avancés, et l'on remarqua que le duc de Guise s'était trouvé près de perdre contenance en entendant les paroles par lesquelles Henri s'était exprimé d'une manière si nette et si résolue sur les associations séditieuses.

Le garde des sceaux Montholon prit la parole après le roi, et prononça un discours un peu diffus, mais sage et mesuré, sur l'institution des Etats-généraux et sur les bienfaits dont la monarchie leur était redevable. Il adressa à la no-